

07/01/2019 mäj 2

Concours Silver Dom'Innov 2019

Mobilité des séniors dans le quartier de Caudéran

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION GENERALE DU CONCOURS SILVER DOM'INNOV 2019	3
Contexte et ambition	3
Thème du concours 2019	4
CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS « SILVER DOM'INNOV 2019 »	5
Enjeux et objectifs du concours	5
REGLEMENT DU CONCOURS « SILVER DOM'INNOV 2019»	7
Article 1 : OBJET DU CONCOURS	7
Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION	8
1. Conditions de candidature	8
2. Constitution des équipes	8
3. Dossier de candidature	8
ARTICLE 3 : MODALITES D'OUVERTURE AU CONCOURS & PRESELECTION	9
1. Inscription au concours	9
2. Pré-sélection des équipes	10
Article 4 : ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET FINANCIER DES EQUIPES RETENUES	11
Article 5 : DOSSIER DES CANDIDATS - LES LIVRABLES	12
Article 6 : COMPOSITION DU JURY	13
Article 7 : EVALUATION DES DOSSIERS ET DESIGNATION DES LAUREATS	14
1. Présentation orale	14
2. Définition des critères de notation et du nombre de points	14
3. Désignation des lauréats	14
Article 8 : PRIX ET RECOMPENSES	15
Article 9 : CALENDRIER GENERAL DU CONCOURS	16
Article 10 : CONFIDENTIALITE – PROPRIETE INTELLECTUELLE ET UTILISATION DES PROJETS/INFORMATIONS FOURNIES PAR LES CANDIDATS	17
Article 11 : DISPOSITIONS GENERALES	17
1. Acceptation du règlement du concours	17
2. Modifications éventuelles	18
3. Informatique et libertés	18
ANNEXE 1 : PLAN DE CAUDERAN	19
ANNEXE 2 : DOSSIER DE CANDIDATURE	20

PRESENTATION GENERALE DU CONCOURS SILVER DOM'INNOV 2019

CONTEXTE ET AMBITION

Les personnes de plus de 60 ans représentaient 24% de la population française en 2014; elles seront 32% en 2060 (INSEE), les plus de 75 ans devant passer de 5% en 2014 à 16% en 2060.

Cette évolution démographique connaît une réalité chez les bailleurs sociaux avec 1 locataire sur 2 de plus de 60 ans. Une convention entre l'USH et la Cnav a été signée en septembre 2017 afin de favoriser l'adaptation des logements sociaux au vieillissement des locataires retraités, complétée par la convention entre l'USH et l'Etat au titre de l'adaptation des logements et du cadre de vie du parc social et à la perte d'autonomie liée au handicap et au vieillissement.

La loi sur « l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique » (ÉLAN) accentue la nécessité d'avoir un parc immobilier adapté et évolutif.

Le maintien à domicile doit s'inscrire dans un environnement urbain favorable, d'où la nécessité de penser la ville et l'espace urbain pour une population mixte, et avec des attentes nouvelles.

En matière de mobilité, le vieillissement ne recouvre pas les mêmes enjeux selon les territoires, la situation des séniors, leur degré d'autonomie et leurs revenus.

Du passage à la retraite à l'entrée dans le grand âge, les besoins et contraintes de mobilité sont très variables.

Plus de sept millions de séniors en France ont des difficultés à se déplacer seuls (Enquête Wimoov-AGRR publiée dans le Journal La Croix du 15/11/18).

Selon une étude de 2014 réalisée par le Laboratoire de la Mobilité inclusive, près de 44% des personnes âgées de plus de 75 ans et 16% dont l'âge varie entre 56 et 74 ans éprouvent des difficultés à se déplacer sans l'aide des autres.

Seulement 5% des séniors de plus de 65 ans utilisent les transports en commun dans le cadre de leurs déplacements.

Dans la tranche des plus de 60 ans, plus de 36% abandonnent l'idée de se déplacer.

Les acteurs du territoire bordelais investis dans les champs de la silver économie et de l'habitat ont souhaité innover autour de la mobilité des séniors, en sollicitant des étudiants sur une réflexion prospective, pragmatique, permettant de proposer des solutions concrètes et réalistes, afin que les séniors puissent rester acteur et contributeur à la vie sociale de la cité.

THEME DU CONCOURS 2019

Le lancement de la deuxième édition du concours relatif à la mobilité des séniors « Caudéran 2030 : la mobilité dans tous ses états » à l'attention des étudiants scolarisés en architecture, urbanisme, sociologie, ergothérapie, design, etc... avec une ouverture à d'autres disciplines et/ou résidents en Nouvelle-Aquitaine, s'inscrit à la suite de la 5^{ème} édition du colloque « Silver économie et habitat » sur le thème de « *Mobilité des séniors : avançons ensemble* » qui s'est tenu le 30 octobre 2018 à la cité du vin.

Cet évènement rassemble chaque année près de 300 personnes et des experts et intervenants qualifiés pour traiter du défi du vieillissement.

Dans le cadre de la filière Silver économie en Aquitaine et du COPIL Silver économie et habitat initié par la ville de Bordeaux, l'écosystème local a engagé des démarches prospectives et de réflexions. La domotique, le numérique, la robotique et l'intelligence artificielle et la mobilité sont les 5 premiers sujets ayant été traités à ce jour.

Logévie et l'Atelier Universitaire d'Aménagement et d'Urbanisme (AUAU), avec le soutien de l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme (IATU) de l'Université Bordeaux Montaigne, du CREAHD, la marraine Linkcity CSO, et l'ensemble des tuteurs (Linkcity CSO, EDF, Autonom'lab, Alogia et Logévie) et les partenaires (Bordeaux métropole, Département de la Gironde, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Epargne, CARSAT, Silver Valley, l'a-urba) invitent les étudiants intéressés par l'évolution démographique et les défis à relever à court terme, à participer à ce concours et à faire preuve de créativité en imaginant la mobilité des séniors de demain dans le cadre d'une réflexion pluridisciplinaire et transversale.

Les 5 projets auront la chance de voir leur travail présenté devant un jury qualifié et présidé par Hervé LEFEVRE, Directeur Régional de Kéolis.

Lors de la 6^{ème} édition du Colloque Silver économie et habitat prévu en octobre 2019, le lauréat se verra récompenser par un prix.

CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS

« SILVER DOM'INNOV 2019 »

Logévie en partenariat avec l'AUAU et avec le soutien du département de l'IATU de l'université Bordeaux Montaigne, et avec le soutien de la marraine Linkcity CSO, invitent les étudiants 3ème, 4ème et 5ème année d'urbanisme, architecture, sociologie, ergothérapie, ainsi que ceux en dernière année d'école d'ingénieur suivant un double cursus en école d'architecture tout en intégrant d'autres compétences (cognitive, design, management et économie, paysage, urbanisme et sciences humaines et sciences politiques), à faire preuve de créativité et à imaginer des solutions favorisant la mobilité des séniors de demain, en y intégrant tous types d'innovation.

ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'objectif premier de ce concours résulte d'une volonté collective d'éveiller une pédagogie nouvelle autour de l'enjeu du vieillissement de la population. Les partenaires visent ainsi :

- Le lancement d'une action transversale pragmatique sur ce que pourrait être mis en place afin de favoriser la mobilité des séniors, en tenant compte de leurs appétences futures, et en prenant en compte tous types d'innovations :
 - Dans les procédés constructifs
 - Les usages
 - Les services
 - L'utilisation des NTIC
 - L'énergie
 - L'ouverture vers l'extérieur
 - ETC...
- L'orientation vers une démarche ouverte de coopération entre étudiants en impliquant les écoles dans un cadre pédagogique de contribution à l'avenir et moins d'entrepreneuriat. Plusieurs compétences seront recherchées au-delà de l'urbanisme en associant au moins 2 autres disciplines, notamment :
 - Cognitive
 - Ergothérapie
 - Architecturale
 - Ingénierie / Technique
 - Design
 - Management/ économie
 - Paysage
 - Sciences humaines
 - Sciences politiques
- Le développement de l'employabilité des étudiants sur des cas concrets du marché de la silver économie.

L'objectif du concours d'idées est de développer la réflexion sur la conception et la programmation d'une ville ouverte et accessible à tous.

Il s'agit bien d'une démarche réaliste permettant à Logévie et ses partenaires de trouver des solutions pour permettre aux séniors d'être autonomes et de contribuer pleinement à la vie sociale et économique de leur quartier.

Les organisateurs laissent libre cours aux innovations.

Ainsi, ce concours porte sur l'innovation conceptuelle, fonctionnelle, servicielle et organisationnelle sous toutes ses formes :

- technologie,
- usages,
- coûts de production faibles (économies d'énergie, utilisation des circuits courts, limitation de l'empreinte environnementale, matériaux, etc.),
- modularité,
- intégration du numérique, de la domotique, de l'intelligence artificielle ou de la robotique,
- etc.

Les équipes seront chacune accompagnées par un tuteur qui assurera un éclairage sur la problématique.

Les habitants du quartier de Caudéran ou les résidents de Logévie pourront accompagner les étudiants et participeront à des groupes de travail.

De la même façon, des familles d'accueil qui s'occupent de séniors pourront être sollicitées.

Cinq équipes candidates de 3 membres maximum seront sélectionnées et les lauréats seront choisis au terme d'auditions prévues devant jury, selon les critères figurant dans le Règlement du concours.

Ces étudiants auront un triple défi à relever :

- l'innovation,
- la facilité/fluidité des solutions favorisant la mobilité,
- l'adaptabilité des solutions dans le quartier cible

REGLEMENT DU CONCOURS « SILVER DOM'INNOV 2019 »

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Logévie, qui agit sous le statut de société anonyme HLM dont le siège social est situé 12 rue Chantecrit à Bordeaux, et assistée de l'AUAU et du IATU de Bordeaux, et du CREAHD, en collaboration notamment avec :

- Linkcity CSO (Groupe Bouygues construction)
- EDF
- Alogia
- Autonom'lab

lance la seconde édition du concours « Silver Dom'innov » intitulé « Caudéran 2030 : la mobilité dans tous ses états ».

D'autres partenaires comme les collectivités de Bordeaux métropole, le Département de la Gironde, la Caisse des Dépôts et Consignations sont également partis prenantes de la démarche.

Ce concours est ouvert aux étudiants intéressés par l'évolution démographique et les défis à relever à court terme.

Il invite à réfléchir, dans le cadre de l'évolution urbaine, aux besoins et envies des seniors, à des concepts originaux favorisant leur mobilité, facilitant l'accès aux services nécessaires au maintien de leur autonomie, et de façon plus globale, l'accessibilité au milieu urbain et à l'épanouissement de leur vie sociale.

Dans ce cadre, les participants peuvent proposer tous types d'aménagements techniques, sociaux, organisationnels,....visant à faciliter la mobilité des seniors dans ce quartier de Caudéran.

Les étudiants sont invités à réfléchir à des réponses disruptives permettant de favoriser la mobilité des seniors dans l'espace urbain, depuis leur domicile (les premiers et derniers mètres étant les plus difficiles).

Ils devront prendre en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux engendrés par l'urbanisation pour élaborer différents scénarii et propositions favorisant la mobilité.

Cette réflexion portera sur les démarches, les aménagements, les espaces de circulation, l'utilisation de matériaux ou de techniques innovant(e)s, l'intégration de nouvelles technologies.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

La participation au concours est ouverte à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, étudiants scolarisés en Nouvelle-Aquitaine, inscrit notamment en :

- Licence ou Master ou Doctorat de l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme,
- Licence ou Master d'écoles d'ingénieur suivant un double cursus en école d'architecture
- Licence ou Master d'écoles de commerce, BTP, de cognitive ou sciences humaines et politiques,

Plusieurs compétences seront recherchées au-delà de l'urbanisme en associant au moins 2 autres disciplines, notamment :

- Cognitive
- Ergothérapie
- Architecturale
- Ingénierie / Technique
- Design
- Management/ économie
- Paysage
- Sciences humaines
- Sciences politiques

Le concours se déroule uniquement en langue française.

2. CONSTITUTION DES EQUIPES

Chaque équipe devra être composée de 3 étudiants maximum (5 équipes seront sélectionnées). La constitution des équipes est libre et ne sera pas imposée par les organisateurs.

3. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend une description détaillée :

- des membres de l'équipe
- de ses motivations.

Chaque équipe ne peut présenter qu'une seule idée.

ARTICLE 3 : MODALITES D'OUVERTURE AU CONCOURS & PRESELECTION

1. INSCRIPTION AU CONCOURS

DATE D'INSCRIPTION

L'inscription au concours est ouverte du : **07/01/19 à 14h00 au 15/03/19 à 17h00.**

DOCUMENTATION A TELECHARGER

Sont téléchargeables les 2 documents suivants :

- Le dossier du « Concours Silver Dom'Innov 2019 » (Présentation Générale - Cahier des charges - Règlement - Annexes)
- Le dossier de candidature « Silver Dom'Innov 2019 »

en cliquant sur le lien ci-dessous : Site internet du IATU, onglet « Concours » :

<https://www.iatu-bordeaux.fr/>

FINALISATION DE L'INSCRIPTION -DEPOT DES CANDIDATURES

Ceux souhaitant participer au concours devront, avant la date de clôture des inscriptions :

- remplir un dossier de candidature qu'ils trouveront sur le même site
- le retourner dûment rempli à l'adresse courriel ci-après :

ghislaine.deymier@u-bordeaux-montaigne.fr

l'AUAU en accusera réception.

REUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information sous forme de « lunch matching » sera organisée, par l'IATU et Logévie le :

16/01/19 de 13h00 à 14h00

à la maison des étudiants de Bordeaux Montaigne - 3 Esplanade des Antilles à Pessac

A l'occasion de l'Hackathon mobilité de Bordeaux Technowest « Rêve de mobilité », événement organisé à Hôtel de Bordeaux Métropole se déroulant :

10/01/19 (vendredi 11/01/19 et samedi 12/01/19),

et pour lequel Logévie est partenaire, un stand d'information sera tenu afin de diffuser les affiches ou flyers concernant le concours Silver Dom Innov 2019.

INFORMATIONS DIVERSES & SECRETARIAT DU CONCOURS

Les équipes candidates peuvent poser d'éventuelles questions aux organisateurs afin d'obtenir des informations complémentaires, et ce, jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Les contacts sont les suivants :

- Ghislaine DEYMIER, de l'IATU : ghislaine.deymier@u-bordeaux-montaigne.fr et 06.14.69.07.45
- Thomas RANCHOU du CREADh : t.ranchou@creahd.com et 06-73-60-21-05
- Irène POUILLAUDE de Logévie : ipouillaude@logevie.fr et 05-57-81-01-24

2. PRE-SELECTION DES EQUIPES

Les équipes candidates seront pré sélectionnées selon les critères retenus :

- pluridisciplinarité des équipes,
- motivation,
- idée de projet

La sélection des 5 équipes parmi les candidatures déposées, sera faite par les organisateurs (Logévie, Linkcity CSO, EDF, AUAU-IATU et le CREADh) : **20/03/19**

Les 5 équipes retenues seront informés par mail et invités au comité de sélection à participer :

- à la réunion de lancement : **11/04/19**

Ces 5 équipes sélectionnées s'engageront notamment à :

- Participer aux Comités de pilotage organisés chaque mois chez chacun des tuteurs (Linkcity CSO, EDF, Autonom'lab, Alogia et Logévie), avec la possibilité d'avoir des apports des partenaires (cours et expertises) et des rencontres avec des usagers (panel à identifier au sein des locataires / résidents Logévie et habitants de Caudéran) ;
- Se confronter avec les usagers et des aidants à travers des rencontres de groupes d'usagers proposés par Logévie ou ses partenaires ou à leur initiative afin d'identifier la perception de futurs usagers ou d'affiner les besoins ;
- Respecter le calendrier concernant la remise du support écrit et concernant la soutenance orale de leur projet (remise documents et maquettes) ;
- S'engager à participer au Colloque Silver économie et habitat, d'octobre 2019.

ARTICLE 4 : ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET FINANCIER DES EQUIPES RETENUES

Un processus d'accompagnement et de formation voire d'insertion professionnelle sera proposé. L'ouverture à des réseaux professionnels et/ou des possibilités d'emploi est également envisagé.

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE PENDANT LA PHASE D'ETUDE

- Réunion de lancement (cf calendrier infra) :

Une rencontre sous format « pecha kutchi » organisée par Logévie (ex : rencontre au d'une Résidence Autonomie, ou d'un panel de séniors, locataires et résidents dans le quartier de Caudéran) permettra une appropriation plus fine du sujet du concours

- Tuteur :

Chaque équipe sélectionnée sera accompagnée d'un tuteur (Linkcity CSO, EDF, Autonom'lab, Alogia ou Logévie) qui leur sera affecté à l'issue de la réunion de lancement. Ce tuteur accompagnera son équipe jusqu'au dépôt final du projet.

- Comité de pilotage :

D'avril à juin 2019 : chaque tuteur, à tour de rôle, organisera une réunion, proposée à l'ensemble des 5 équipes, leurs tuteurs et organisateurs, pour suivre et échanger l'avancement des réflexions. Ces réunions seront organisées de préférence sur un jeudi, soit 1 ou 2 réunions par mois (cf calendrier infra).

L'ordre du jour sera transmis a minima 15 jours avant.

- Ateliers pédagogiques par l'AUAU :

Afin de permettre un ancrage dans le projet et une méthodologie dans la production des livrables, un enseignant coordinateur du IATU (Ghislaine Deymier, François-Xavier Leuret) accompagnera les équipes et réalisera un point régulier sur l'état d'avancement.

Une journée pédagogique menée par une chercheuse spécialiste des questions de mobilité en Europe permettra aux équipes d'avoir une vision plus large sur ces questions.

- Documentation :

Les documents suivants seront mis à disposition (à titre non exhaustif) :

- Etude 2017 réalisée dans le cadre de la PACTOTEC réalisée par l'a-urba pour Bordeaux Métropole sur le quartier de Caudéran
- Etude 2014 sur La mobilité des séniors en France réalisée par le Laboratoire de la mobilité inclusive
- Le Livre blanc du Colloque Silver économie et habitat de 2018
- Le cahier des tendances « Villes et mobilités réinventer les proximités » réalisé par Bouygues Construction Share Innovation

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Un budget de 5.000 € est dédié à l'accompagnement des projets, budget alloué par Logévie et géré par l'AUAU :

- 800 € par équipe pour accompagner leur réalisation,
- 1 000 € pour une journée pédagogique organisée par le IATU

ARTICLE 5 : DOSSIER DES CANDIDATS - LES LIVRABLES

THEME DU CONCOURS

Le projet présenté par les équipes doit :

- apporter une réelle valeur ajoutée, en incluant a minima une innovation technologique ou une innovation d'usage (solutions techniques, sociales, servicielles, organisationnelles,) favorisant la mobilité des seniors,
- et
- répondre à la problématique suivante : « Comment pourrions-nous favoriser les mobilités des différents profils de seniors pour qu'ils continuent à être acteurs de leur propre vie au sein du quartier de Caudéran (zone géographique délimitée) ?

LES LIVRABLES

- **Un dossier rédigé** (15 pages maximum) comprenant les éléments suivants :
 - Une synthèse du projet en 1 page
 - Un Business Model Canvas (BMC) du projet avec l'intégralité des externalités positives/négatives et des ressources matérielles/immatérielles
 - Une application sur un cas d'usage concret : le format de restitution se fera sous format vidéo (ou diaporama composé de 10 à 15 slides)

Les dossiers rédigés seront transmis sous forme dématérialisée à l'adresse suivante :

ghislaine.deymier@u-bordeaux-montaigne.fr

Au plus tard le 14/07/19 à 17h00

Les fichiers ne doivent pas dépasser 10 Mo par mail, compte tenu des limites de capacité

Ils pourront également être transmis via WeTransfer ou tout autre service de transfert de fichiers dématérialisés à la même adresse.

L'AUAU accusera réception des dossiers reçus après vérification de leur complétude.

- **Un panneau ou affiche** (maximum 3 panneaux A0 ou affiches) à **présenter lors du pitch oral devant le jury** avec :
 - Le nom du projet,
 - La promesse, les bénéfiques, la valeur ajoutée,
 - Un visuel de présentation du projet (ex : maquette numérique)
 - Le business model

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de 16 membres :

- Un représentant des 5 tuteurs :
 - Linkcity CSO (Valérie Barloix Leroux),
 - EDF (François Riether),
 - Autonom'lab (Pierre Mérigaud)
 - Alogia (Myrtille Dubois d'Enghein),
 - Logévie (Irène Pouillaude)
- Un représentant de Bordeaux Métropole (Jacqueline Descazeaux)
- Un représentant du Département de la Gironde (Marie-Christine Darmian ou Hervé Bouchain)
- Un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations (Arnaud Beyssen)
- Un représentant de la Caisse d'Épargne (Alice Darjour)
- Un représentant de la CARSAT (Sylvain Augez)
- Un représentant de l'AUAU, (Gérard Thomas)
- Un représentant de l'IATU (Ghislaine Deymier)
- Un représentant de Silver Valley (Nicolas Menet)
- Un membre du CREAHD (Vincent Seppeliades)
- Un représentant de l'a-urba (Stella Manning ou Jean-Marc Offner),
- Le Directeur Régional de KEOLIS, Hervé Lefevre, et assurant la fonction de Président du Jury.

Tout membre du jury pourra se faire représenter en cas d'absence dûment motivée.

Les membres du comité s'engagent également sur une clause de confidentialité, telle que prévue dans le présent règlement.

ARTICLE 7 : EVALUATION DES DOSSIERS ET DESIGNATION DES LAUREATS

1. PRESENTATION ORALE

Chaque équipe candidate défendra devant un jury son dossier lors d'une audition de 30 minutes qui se déroulera de la façon suivante :

- 15 minutes de présentation du projet par les porteurs
- 15 minutes de questions/réponses et d'échanges avec les membres du jury.

Les pitches se dérouleront sur une journée **en septembre 2019**, à l'occasion d'un évènement Bordeaux Métropole 2050 (date à caler).

Lors de ce jury, les lauréats seront invités à présenter leur projet par voie orale, face à des professionnels qualifiés.

La séance est publique.

2. DEFINITION DES CRITERES DE NOTATION ET DU NOMBRE DE POINTS

Le jury de concours délibère, choisit et effectue un classement des 5 équipes après analyse des rendus écrits des équipes candidates sur la base des critères ci-après :

1. Efficience / Evaluation économique et technologique du projet	35 points
2. Innovation et créativité	25 points
3. Désirabilité / attractivité des solutions	20 points
4. Cohérence spatiale et urbaine	10 points
5. Reproductibilité	10 points

Les délibérations se déroulent à huit clos, elles sont confidentielles et ne seront pas communiquées aux participants

Aucun recours concernant la constitution du jury ou la décision de ce dernier n'est possible.

3. DESIGNATION DES LAUREATS

A l'issue des auditions, le jury désignera les 2 lauréats.

ARTICLE 8 : PRIX ET RECOMPENSES

Les 5 équipes pitcheront durant la 6^{ème} édition du Colloque Silver économie et habitat en **octobre 2019** (date à caler).

Elles bénéficieront d'une valorisation de leurs projets et d'une traçabilité de leur démarche à travers :

- ✓ un film réalisé sur la construction de leur projet et permettant d'alimenter leur press book.
- ✓ une communication institutionnelle via les sites Internet et les newsletters des organisateurs et partenaires
- ✓ de relations presse

L'équipe lauréate retenue à l'issue des auditions se verra offrir :

- 1 voyage d'étude mobilité sur les initiatives d'Europe du Nord sur les questions de mobilité ou un stage de fin d'étude à la Direction perspective, par Linkcity CSO.

Le second meilleur projet se verra offrir :

- 3 Ipad (1 pour chaque membre de l'équipe) par EDF

Les autres équipes recevront divers lots compensatoires, afin de les remercier de leur investissement.

Logévie s'engage à jouer le rôle d'accompagnateur de projet et à valoriser le travail effectué à intégrer un ou plusieurs membres de l'équipe lauréate en stage ou immersion en entreprise.

ARTICLE 9 : CALENDRIER GENERAL DU CONCOURS

Décembre 2018 : Finalisation Cahier des charges, Règlement et Annexes, et mise au point d'une visuel (affiche produite par Logévie).

07/01/19 : **Diffusion et communication du concours** pour inscription – téléchargement du cahier des charges et du règlement concours ainsi que du dossier de candidature jusqu'à la clôture des inscriptions.

Logévie, ainsi que ses partenaires, assureront la promotion de l'événement au sein de la Nouvelle-Aquitaine.

10/01/19 : **Stand** afin de communiquer sur le concours auprès des étudiants, à l'occasion du Hackathon mobilité de Bordeaux Technowest « Rêve de mobilité » organisé à Hôtel de Bordeaux Métropole.

16/01/19 : « **Lunch matching** » de 13h00 à 14h00 co organisé par Logévie et l'Atelier Universitaire d'Aménagement et d'Urbanisme et l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme de Bordeaux, à la maison des étudiants de Bordeaux Montaigne (3 Esplanade des Antilles à Pessac).

15/03/19 : **Clôture des inscriptions** à 17h00

20/03/19 : **Sélection des 5 équipes** par les organisateurs (Logévie, Linkcity, EDF, AUAU, IATU et le CREAHD).

11/04/19 : **Réunion de lancement** du Comité de pilotage, comité composé des tuteurs et organisateurs, en présence des 5 équipes retenues.

D'avril à juin 2019 : **Réunions du Comité de pilotage** organisées sur un jeudi de préférence (soit 1 ou 2 réunions par mois). L'ordre du jour sera transmis a minima 15 jours avant.

Calendrier prévisionnel des réunions de pilotage :

- COPIL Linkcity à Bordeaux (21 ou 28 mars 2019)
- COPIL EDF (23 mai 2019)
- COPIL Logévie (25 avril 2019) lors d'une rencontre avec les seniors afin que les équipes échangent sur leur projet avant sa finalisation
- COPIL Autonom'lab à Limoges ou Bordeaux (le 16 mai 2019)
- COPIL Alogia 17 rue Charles Marionneau.à Bordeaux (le 13 juin 2019)

14/07/19 : **Date limite de dépôt des dossiers rédigés** à 17h00 (cf modalités définies dans les livrables)

Septembre 2019 : **Etude, audition et sélection des lauréats** par le jury lors d'un évènement Bordeaux 2050 (la date exacte sera communiquée ultérieurement)

Octobre 2019 : **Présentation des 2 projets au Colloque Silver économie 2019** et remise des prix (la date exacte sera communiquée ultérieurement)

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE – PROPRIETE INTELLECTUELLE ET UTILISATION DES PROJETS/INFORMATIONS FOURNIES PAR LES CANDIDATS

L'organisateur garantit la confidentialité des informations contenues dans les dossiers transmis. L'organisateur recommande aux participants de prendre toutes les mesures qu'ils jugent opportunes pour protéger les informations ou éléments techniques qu'ils détiennent et qui seraient susceptibles de faire l'objet de droits de propriété intellectuelle (en s'adressant par exemple à l'INPI), préalablement à leur participation à l'événement.

Les participants restent propriétaires des projets soumis à l'appel à projets et de leurs droits d'exploitation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une éventuelle exploitation frauduleuse d'un tiers, notamment du fait de la notoriété liée à la participation de l'appel à projets.

Les organisateurs se réservent le droit de faire de ces projets et de l'identité du ou des lauréats, des titulaires de mentions spéciales et des participants, une utilisation non commerciale à des fins de communication ou de publicité dont ils sont seuls juges. Ils s'autorisent à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. À ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, sous réserve de mentionner le nom du ou des auteurs du projet.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS GENERALES

1. ACCEPTATION DU REGLEMENT DU CONCOURS

L'inscription implique notamment de la part de chaque étudiant, de manière irrévocable l'acceptation des consentements suivants :

- le présent règlement du concours et son cahier des charges et annexes,
- la réception de correspondances électroniques de l'organisateur du concours
- la ratification des autorisations relatives au droit à l'image qui seront, le cas échéant, demandées par les organisateurs, afin de leur permettre, ainsi qu'à leurs partenaires, d'utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies des participants ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d'exploitation commerciale.
- de fournir tous les éléments complémentaires nécessaires à l'étude de leur dossier.

L'inscription et la participation à ce concours sont gratuites.

2. MODIFICATIONS EVENTUELLES

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et de prendre toutes décisions qu'il estimerait utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

L'organisateur pourra en informer les participants et leurs représentants légaux par tout moyen de son choix. L'organisateur se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Concours, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants et leurs représentants légaux ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

3. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Il est rappelé que pour participer au concours, les candidats doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse etc.).

La collecte de ces informations à caractère personnel a pour finalité de permettre le bon fonctionnement du Concours.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique le temps nécessaire à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques.

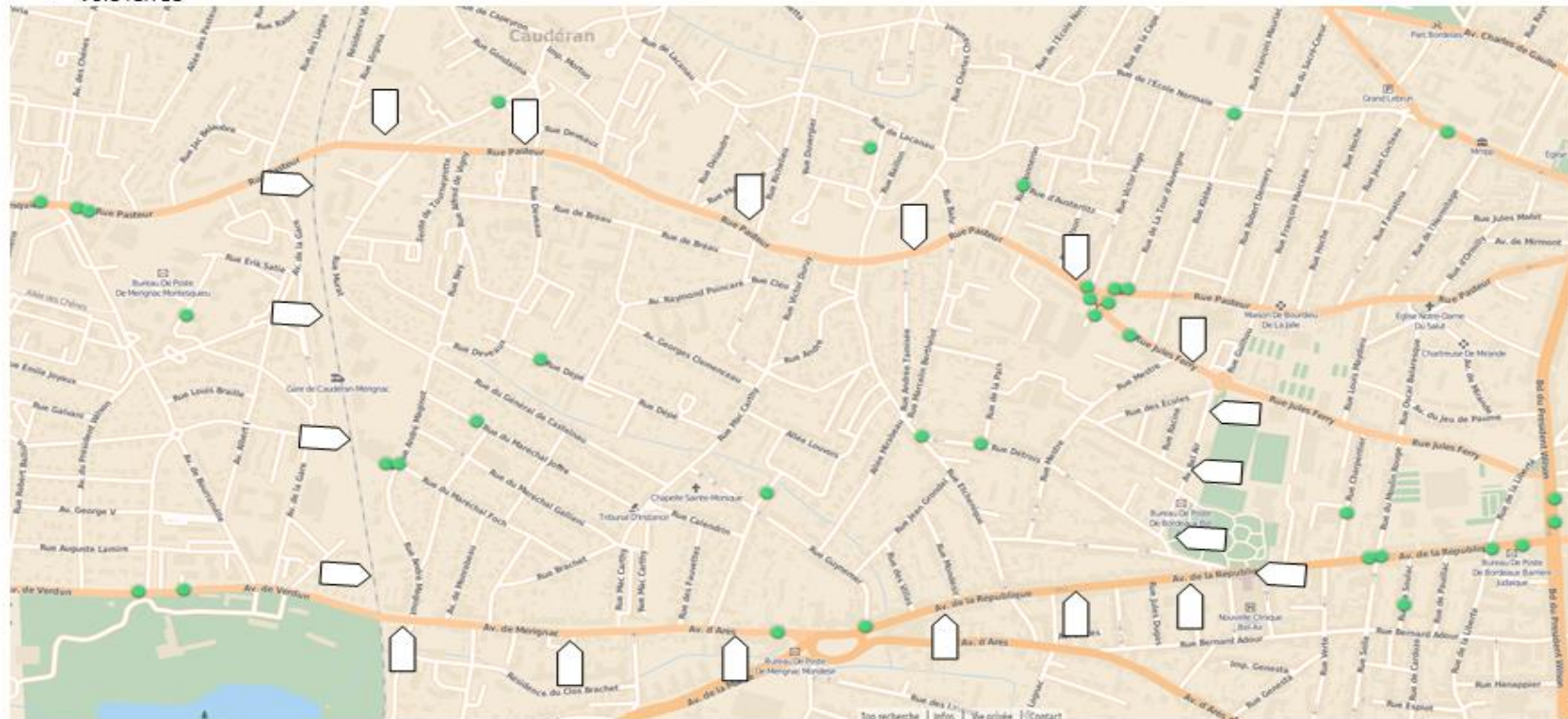
Le défaut de communication de ces données aura pour conséquence de ne pas permettre la participation au Concours. Elles ne seront pas conservées au-delà de la proclamation des résultats.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants et leurs représentants légaux devront envoyer un courrier à l'adresse du Secrétariat du Concours Silver Innov.

ANNEXE 1 : PLAN DE CAUDERAN

Quartier de Cauderan ceint par :

- Rue Pasteur
- Rue Jules Ferry
- Avenue de Bel-Air
- Avenue de la République
- Avenue d'Arès
- Voie ferrée



ANNEXE 2 : DOSSIER DE CANDIDATURE



AU – AU
Atelier Universitaire
d'Aménagement et d'Urbanisme



Dossier de Candidature Concours « SILVER DOM'INNOV 2019 »

EQUIPE : COMPOSITION

Le mandataire est obligatoirement un élève de l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme de Bordeaux qui doit s'entourer à minima de 2 autres disciplines.

Attention une équipe comprend au maximum 3 candidats.

Il est nécessaire que l'ensemble des informations soient transmises (champs à compléter et document à joindre) afin que le dossier soit jugé complet.

Premier membre : Mandataire

Nom

Prénom

Courrier électronique

Numéro de téléphone
portable

Adresse postale

Nom de l'école

Adresse postale de l'école

Curriculum Vitae

Document à joindre au dépôt

Deuxième membre

Nom

Prénom

Courrier électronique

Numéro de téléphone
portable

Adresse postale

Nom de l'école

Adresse postale de l'école

Curriculum Vitae

Document à joindre au dépôt

Troisième membre

Nom

Prénom

Courrier électronique

Numéro de téléphone
portable

Adresse postale

Nom de l'école

Adresse postale de l'école

Curriculum Vitae

Document à joindre au dépôt

EQUIPE : MOTIVATION & PROJET

Motivation

**Stratégie envisagée – idée
de projet**

Document d'1 page (A4) à joindre au dépôt